

COMMUNE DE  
MEILHAN-SUR-GARONNE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf,  
Le samedi 26 janvier, à neuf heures,  
Le Conseil Municipal de la commune de MEILHAN-SUR-GARONNE,  
dûment convoqué conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du CGCT,  
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la présidence de Madame Régine POVEDA, Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 19 janvier 2019

**Objet : Projet de renouvellement et d'extension de l'exploitation d'une carrière de matériaux alluvionnaires sur les communes de Montpouillan et Gaujac**

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 15  
Présents : 10  
Votants : 13  
Pour : 00  
Contre : 06  
Abstentions : 07

Acte rendu exécutoire  
compte rendu de sa  
publication le **30/01/2019**  
et de sa transmission au  
contrôle de légalité le  
**30/01/2019**

La Maire,

Régine POVEDA



- ♦ **PRESENTS** : Régine POVEDA, Thierry MARCHAND, Danielle FONTAINE, Nathalie DELAUNAY, Pierrette DULAC, Romuald LEROUSSÉAU, Roger VIGNEAU, Jean BARBE, Corine GLEYROUX, Fabienne GUIPOUY-LAFARGUE (à partir du dossier 2)
- ♦ **EXCUSES** : Émilie MAILLOU, Thierry CARRETEY, Jérémy CAZEMAJOU, Véronique MUSOLINO, Brigitte THOUMAZEAU
- ♦ **POUVOIRS** : Émilie MAILLOU à Pierrette DULAC, Thierry CARRETEY à Régine POVEDA, Jérémy CAZEMAJOU à Thierry MARCHAND
- ♦ **SECRETAIRE DE SEANCE** : Thierry MARCHAND

Madame la Maire présente le dossier d'enquête publique concernant une demande d'autorisation de renouveler et d'étendre l'exploitation d'une carrière de matériaux alluvionnaires sur les communes de Montpouillan et Gaujac.

Cette enquête publique a été ouverte du 10 décembre 2018 au 18 janvier 2019, suite à la demande du représentant de la SAS LAFARGE GRANULATS France, dont le siège est située 2 avenue du Général de Gaulle à Clamart (92140).

Madame la Maire précise que l'avis d'enquête publique a été affiché à la mairie durant cette période.

Elle demande désormais à l'assemblée de se prononcer pour ou contre ce projet d'extension.

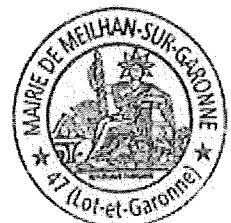
*Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de Sa Présidente,  
Après en avoir délibéré*

*Avec 0 voix pour, 6 voix contre et 7 abstentions*

-**EMET** un avis défavorable à la demande d'autorisation de renouveler et d'étendre l'exploitation d'une carrière de matériaux alluvionnaires sur les communes de Montpouillan et Gaujac.

-**AUTORISE** Madame la Maire à signer la présente délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
A Meilhan-sur-Garonne le 30/01/2019  
La Maire, **Régine POVEDA**





## Accusé de réception

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Acte reçu par: Sous-Préfecture de MARMANDE

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2019-01-30

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: Meilhan sur Garonne

N° de SIREN: 214701658

Numéro Acte de la collectivité locale: 2019\_01\_03

Objet acte: Projet de renouvellement et d'extension de l'exploitation d'une carrière de matériaux alluvionnaires sur les communes de Montpouillan et Gaujac

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 8.8.2-Autres

Identifiant Acte: 047-214701658-20190126-2019\_01\_03-DE

---